

1. *Débitrice:* **ARIA CONTROL SA**, rue des Charmilles 26,
1203 Genève
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois
3. *Commissaire:* Marie-Flore Dessimoz, avocate, chemin du
Grand-Puits 42, 1217 Meyrin
4. *Remarques:* Messieurs les Créanciers sont avisés que, par
jugement du 20 mai 2008, le Tribunal de Première In-
stance de Genève a accordé à ARIA CONTROL SA un sursis
concordataire jusqu'au 30 novembre 2008, en vue de l' ho-
mologation d'un concordat dividende. Les Créanciers du
débiteur et tous ceux qui ont des revendications à exercer
sont invités à produire leurs créances ou revendications au-
près de la Commissaire au sursis, accompagnées des pièces
justificatives, d'ici le 30 juin 2008, sous peine d'être exclus
des délibérations relatives au concordat. L'Assemblée des
Créanciers sera convoquée ultérieurement.

Marie-Flore Dessimoz, avocate
1217 Meyrin-Genève

(04504324)